

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2006

L'an 2006 et le vendredi 19 mai à 20 heures 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Gisèle VINCENT, Janine GUIGON, Laurence CLOT, Marie- Pierre GOUTIN, Messieurs Bruno VIALATTE, Gilles REYNAUD, Roger OUVRIER- BONNAZ, Michel DONOLATO, Philippe CLAIR, Laurent VALENTE, Jean- Paul NEUF- MARS.

Madame Gisèle VINCENT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2006 est lu et approuvé à l'unanimité.

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL

A Mme LA PERCEPTRICE DE MARSANNE-SAUZET

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 septembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de Trésorier des Communes et Etablissements Publics.

Le Conseil Municipal considérant les services rendus par Mme Yvette FORTWENGLER, Trésorier Marsanne- Sauzet, en sa qualité de Conseiller économique et financier de la Commune, décide à l'unanimité de lui allouer à compter du 1er janvier 2006, l'indemnité de Conseil fixée au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif - article 6225.

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE PREPARATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES

A Mme LA PERCEPTRICE DE MARSANNE-SAUZET

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Mairie de La Coucourde est appelée à demander le concours de Mme Yvette FORTWENGLER, Trésorier Marsanne- Sauzet, pour les conseils et renseignements nécessaires à la préparation des documents budgétaires.

Ce travail est absolument nécessaire, en dehors de ses obligations professionnelles et conformément à l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, le Maire propose d'allouer une indemnité spéciale annuelle de 45.74 à Mme FORTWENGLER à partir de l'exercice 2006.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et la dépense sera imputée à l'article 6225.

CONTRAT DE GROUPE ASSURANCE DU PERSONNEL CNRACL

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

A l'unanimité, la Commune charge le Centre de Gestion de la Drôme de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir les risques suivants : décès, accident du travail, maladie ordinaire, maternité...et avoir les caractéristiques suivantes : 4 ans pour la durée du contrat (à compter du 1er janvier 2007), et la capitalisation pour le régime du contrat.

CHOIX DE L'ENSEIGNE POUR SUPERETTE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bâtiment à usage de supérette situé au 11 Route Nationale 7 peut désormais ouvrir. Toutes les autorisations ayant été délivrées. Un bail commercial sera passé avec un indépendant, celui-ci sera recruté par une société avec enseigne. Un contrat liera également l'indépendant à cette société.

Afin de mettre en concurrence l'attribution de cette enseigne, trois sociétés ont été retenues pour présenter un dossier de candidature : PROXI (Groupe PRODIM), VIVAL (Groupe Casino), Le Mistral (Coccinelle/

CocciMarket). Les représentants de ces trois sociétés ont été reçus en Mairie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le Groupe Casino (VIVAL) pour l'enseigne de la future supérette.

AIDE AUX DEVOIRS

Le Maire informe le Conseil Municipal que les enseignantes des écoles primaires de La Coucourde ont souhaité une mise en place de l'aide aux devoirs auprès des enfants en difficulté. Suite à la tenue d'un Conseil d'Ecole, réuni à la demande de Monsieur le Maire le 21 avril, et en présence des enseignantes et des élus de parents d'élèves, il a été décidé de la mise en place de cette aide aux devoirs qui sera dispensée par les enseignantes et financée par la Mairie. Les inscriptions se feront auprès des enseignantes de l'école primaire Fondchaud. Les séances ne comporteront pas plus de 12 élèves. Il est rappelé que le coût de cette aide aux devoirs est estimé à 1265 euros pour 2 heures par semaine pour une année scolaire complète. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, la mise en place de cette aide aux devoirs à- compter de la semaine 21 (soit du 22 mai 2006).

ACHAT MOBILIER SECRETARIAT

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'achat de mobilier de bureau pour le futur secrétariat de Mairie. Des devis, reçus en Mairie, sont présentés aux membres du Conseil.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de prévoir l'achat de mobilier de bureau pour le futur secrétariat et de retenir le devis de la Papeterie du Val de Drôme, d'un montant de 3228.90 HT.

PERMIS A LOTIR - LOTISSEMENT " BEAUREGARD "-

AVIC DEVELOPPEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Société AVIC DEVELOPPEMENT a déposé en Mairie le 5 mai 2006 une demande de permis à lotir de 6 lots sur la parcelle AE 95 à Derbières d'une superficie de 4882 m². Le Maire rappelle que cette parcelle, propriété de la Commune, a fait l'objet d'un compromis de vente signé devant maître DESJACQUES- MARROUX le 1er mars 2006. Le projet de lotissement est présenté aux membres du Conseil Municipal qui, à l'unanimité, autorisent le Maire à instruire cette demande de permis à lotir sur la parcelle AE 95 à Derbières.

PROGRAMME DE VOIRIE 2006

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de retenir une entreprise pour les travaux de voirie communale 2006. Ces travaux ont été présentés et votés lors du Budget Primitif 2006. Une consultation avait été envoyée par la DDE de Montélimar aux quatre entreprises suivantes : APPIA - COLAS - JOLY - SACER. A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de retenir pour l'année 2006, le devis complet de la Société Nouvelle JOLY de Cléon d'Andran pour un montant de 37007.90 HT.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RESTRUCTURATION SECRETARIAT DE MAIRIE

- Lot n°3 : travaux supplémentaires pour un montant de 468 HT : Entreprise DORNE et Fils,
- Lot n°2 : travaux supplémentaires pour un montant de 120 HT : Entreprise Les Peintures du Bassin.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux avenants.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame et Messieurs les Adjointes et les Conseillers-délégués font le compte-rendu :

1) Travaux extérieurs :

Le chantier de restructuration du secrétariat de Mairie a débuté. Ces travaux devraient normalement être terminés pour la fin du mois de juin.

2) Social :

- Le 27 avril a eu lieu, dans la salle d'animation rurale P.BONNET, l'assemblée générale des FFI de la Drôme.
- Le goûter des Anciens, offert par la Municipalité, aura lieu cette année le mercredi 13 décembre dans la salle d'animation rurale P.BONNET.

- Deux panneaux annonçant la tenue du marché du samedi matin sont dorénavant installés tous les samedis dans les deux sens de circulation en bordure de la RN 7.

3) Environnement :

- Le nettoyage des bacs à ordures, des colonnes à verres et à journaux aura lieu dans le courant de la deuxième quinzaine de juin.
- La SESAME VTT a eu lieu cette année le 14 mai et a rassemblé 480 coureurs.

4) Communication / Culture :

- Bibliothèque : Le prochain passage du bibliobus aura lieu le 30 mai à- partir de 9 h.
- Une réunion avec les bénévoles de la bibliothèque et la Conseillère en charge de la bibliothèque est prévue le 3 juin pour déterminer la répartition de la subvention pour les achats de livres et les projets d'animations.

5) Festivités / Associations :

- La commission municipale des associations s'est réunie en présence des présidents d'associations pour fixer les dates de réservation de la salle d'animation pour leurs festivités.
- Comme les années précédentes, un programme des festivités, imprimé par la Mairie, sera distribué dans les boîtes- aux- lettres.
- Le vidéo- projecteur, ainsi que l'écran géant ont été installés dans la salle d'animation rurale.
- Le panneau d'information électronique, ainsi que les filets pare- ballons au plateau omnisports, ont été reçus. Ils seront prochainement installés.

6) Urbanisme :

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- Déclaration de Travaux : 4 déposées - 2 accordées - 3 en cours d'instruction,
- Permis de Construire : 3 déposés - 2 en cours d'instruction et 1 classé irrecevable // 1 PC modificatif reçu, en cours d'instruction,
- Certificat d'Urbanisme : 1 déposé, en cours d'instruction - 1 refusé + 1 reçu.

7) Informations diverses :

- Le rapport sur la qualité et le prix des déchets en 2005 est présenté aux membres du Conseil Municipal.
- La Gendarmerie Nationale de Montélimar a fait parvenir en Mairie son rapport sur les délits pour la période de mars/avril 2006 (1 en 2005 / 2 en 2006).
- Le Bulletin Municipal de mai 2006 est présenté aux membres du Conseil Municipal.
- Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2007. La Mairie devra recruter deux agents recenseurs et nommer un coordonnateur.
Le CLSH de la SESAME est reconduit pour cet été 2006, tout comme les navettes gratuites afin d'accompagner les enfants vers cette structure. Une permanence aura lieu en Mairie le lundi 12 juin pour les inscriptions.
- Le 20 mai aura lieu à La Coucourde une visite avec l'Evêque dans la salle d'animation rurale dans la cadre de sa visite pastorale.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les Services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 19 mai 2006.
Le Maire.
Jean-Luc ZANON.